



## Edito du président

La volonté du Législateur de renforcer l'intercommunalité s'est traduite par la loi NOTRe d'août 2015. Cette dernière a imposé les fusions intercommunales au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour lesquelles l'avis des élus n'a pas toujours été pris en compte. Nous avons ainsi fait un regroupement de 3 communautés de communes qui avaient pourtant des projets politiques et des modes d'organisation très différents. Gorges Causse Cévennes est née. Elle compte une population totale de 7.388 personnes et couvre un territoire de 907 km<sup>2</sup>.

Aussi, lorsque nous avons constitué l'équipe politique à laquelle les représentants des 17 communes-membres ont accordé leur confiance en janvier 2017, nous avions alors pour objectif premier d'assurer la continuité du service public communautaire et de concevoir avec les services, une organisation qui soit totalement opérationnelle d'ici la fin de la mandature en 2020.

Les mécanismes réglementaires d'harmonisation des compétences, de la fiscalité et des dotations allouées par l'État à l'échelle de ce nouveau groupement présentent des particularités qui obligent à déployer des stratégies ajustées, afin d'en réduire les effets pervers (transferts de charges, effet ciseau, etc.) et d'optimiser les bonifications éventuellement mobilisables.

Ce travail a été conduit de manière anticipée dès le second semestre 2016 et a largement occupé commissions et instances où siègent les élus et services, depuis lors. Nous vous en présentons d'ailleurs les résultats dans l'édition du journal de la Communauté de communes de janvier dernier.

On notera que, quoi que puissent en penser certains élus et usagers, la loi NOTRe, en repoussant les frontières de nos régions et de nos intercommunalités aura à tout le moins permis de faire adopter de nouveaux regards et naître de nouveaux partenariats... Ce sont ainsi des projets plus ambitieux qui émergent et une dynamique globale qui se trouve renforcée... Notamment à travers les labels Grand Site de France et Grands Site Occitanie ou encore le Pôle d'équilibre Territorial Rural Sud Lozère, etc. Et les nombreux partenariats qui s'inscrivent dans leurs sillages.

Cependant, pour se donner les moyens de telles ambitions, il faut disposer d'une capacité d'autofinancement adaptée et de finances saines. Ce n'était pas le cas au moment de la fusion puisque nous avons alors amalgamé des situations financières différentes et, qu'à « marier trois pauvres, on n'a jamais fait un riche ! ».

Aussi, puisque la volonté communautaire affirmée était non seulement d'assurer la continuité, mais surtout d'enclencher une véritable dynamique en matière de développement et d'attractivité du territoire, il a fallu faire des choix et se donner les moyens. **Ce sont ainsi 5 orientations fortes qui ont émergé du débat d'orientation budgétaire 2019**, un exercice non obligatoire pour notre strate démographique, mais que nous nous attachons à conduire dans un souci de transparence, de démocratie et de lisibilité de l'action communautaire.

Les grandes orientations 2019 sont tout d'abord **l'amélioration de l'épargne brute**, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à

dégager des excédents suffisants en fonctionnement, pour pouvoir rembourser le capital de sa dette et surtout au-delà, autofinancer les projets d'investissements. L'objectif de 400.000 euros a été retenu en 2019. Il permettra de ramener à 7 ans la capacité de désendettement de l'intercommunalité et s'accompagne aussi d'un choix de **ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2019**.

Pour pouvoir conduire les ambitieux programmes inscrits, il a été déployé des mesures strictes visant à **rationaliser la dépense communautaire**. La mise en place d'un **suivi des engagements comptables** y contribue en grande partie, avec la participation de tous les services.

Ainsi, près de 2,8 millions d'investissements sont programmés en 2019 et constituent indéniablement un **soutien à l'économie locale par l'investissement public**. Vous découvrirez en dernière page de ce bulletin les actions prévues et l'objectif communautaire auquel elles répondent.


Enfin, pour permettre une exécution rapide du budget communautaire, avant même que ne soient officiellement connus les résultats définitifs de l'exercice précédent, il a été mis en œuvre une **reprise anticipée des résultats comptables 2018**, favorisant ainsi une **meilleure clarté du budget**.

Ce sont là les conditions sine qua non de la réussite de notre projet communautaire 2017-2020 et nous tenions à porter à votre connaissance une approche globale ainsi que les éléments détaillés utiles qui s'y rapportent. C'est l'objet de ce bulletin d'information spécial finance.

J'espère que vous en apprécierez tout particulièrement la lecture et vous rappelle que les élus et les services communautaires sont à votre disposition pour répondre à vos questions ou examiner vos projets.

Henri Couderc

La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, créée au 1er janvier 2017 et issue de la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, est la plus grande communauté de communes du département.

Elle s'organise autour de 3 pôles : Florac Trois Rivières, le siège social, Sainte Enimie et Meyrueis. En deux années, nous avons travaillé à l'harmonisation des pratiques administratives, et mis en place des procédures de **contrôle de la dépense publique** (engagement préalable de toutes les dépenses, règlement interne de la commande publique). 

Ce travail de fond a été nécessaire pour créer une communauté de communes unifiée, fondée sur des bases solides et saines, et avec des conditions de travail de nos agents préservées, et sera bien entendu confirmé en 2019.



## Le budget primitif 2019

confirme bien les orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire du 22 février dernier :

- **Orientation n°1** : améliorer l'épargne brute de la collectivité pour l'avenir.
- **Orientation n°2** : pas d'augmentation des taux de fiscalité.
- **Orientation n°3** : suivi de la comptabilité d'engagement pour une rationalisation de la dépense publique.
- **Orientation n°4** : soutien à l'économie locale par l'investissement public.
- **Orientation n°5** : reprise anticipée des résultats pour une meilleure clarté du budget.

 Orientation respectée

## L'équilibre du budget primitif 2019 - Budget principal

Le budget de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes se compose du budget principal et de plusieurs budgets annexes, qui permettent d'individualiser la gestion de certaines opérations :


- Eau et assainissement
- SPANC
- Genette Verte
- Maisons de santé
- Transports scolaires
- ZAE de St Julien du Gourg
- ZA de Cocurès

Le budget agrégé 2019 s'établit à 10,9 millions d'euros.

Le Budget primitif 2019, **avec reprise anticipée des résultats de 2018**, a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communautaire du 11 avril 2019. 

Il permet de financer toutes les opérations décrites en dernière page.

Pour toute information sur les actions 2019, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de communes !

Le Budget primitif 2019 prévoit au total près de 2,8 millions d'euros de dépenses d'équipement, tous budgets confondus. La Communauté de communes poursuit ainsi son effort de **soutien à l'économie locale par l'investissement public**. 

## La gestion de la dette

La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes possède un encours de dette total de 4 518 264,49 €. L'encours de dette initial, c'est-à-dire les emprunts totaux contractés par les 3 anciennes communautés de communes, s'établissait à 5 997 138,47 €. À ce jour, il reste à rembourser 75% du capital emprunté global.

## Répartition de la dette restante par budget

Budget Principal  
2 716 374,27 €  
60,12 %

Eau et assainissement  
1 045 137,13 €  
23,13 %

Maisons de santé  
722 269,48 €  
15,99 %

Genette Verte  
34 483,61 €  
0,76 %



Dépenses de fonctionnement		
Charges à caractère général	732 056,00	3,50%
Charges de personnel	1 588 150,00	27,4%
Atténuation de produits	1 534 980,00	26,5%
Gestion courante dont subventions	1 547 834,07	26,7%
Intérêts	93 000,00	1,6%
Charges exceptionnelles	9 100,00	0,2%
Amortissements	45 000,00	0,8%
Virement à la section d'investissement	237 380,45	4,1%
<b>Total</b>	<b>5 787 500,52</b>	

Dépenses d'investissement		
Amortissements	20 000,00	0,7%
Résultat 2018	128 085,93	4,3%
Remboursement du capital de la dette	165 000,00	5,6%
Participation financière budget annexe	382 000,00	12,9%
Attribution de compensation	70 187,00	2,4%
Dépenses d'équipement	2 184 623,19	74,1%
<b>Total</b>	<b>2 949 896,12</b>	

Depuis sa création, la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes a contracté 2 emprunts : le premier, de 140 000 € (taux fixe à 1,32%), a contribué au financement de l'opération « création d'un atelier de confection de jean's » ; le second, d'un montant de 380 000 € (taux fixe à 1,97%) est affecté au financement de la « création d'une maison du tourisme et du Parc national des Cévennes ».

Le recours à l'emprunt correspond au reste à financer par la collectivité, une fois toutes les aides publiques déduites. Nos projets sont financés à 80% par des aides de l'État, de la Région, du Département, il reste donc 20% du montant HT du projet à la charge de la collectivité. La Communauté de communes Gorges

## Répartition par type de taux

Taux fixes : 73,36 %

Taux variables : 26,24 %

Recettes de fonctionnement		
Produits des services	690 208,00	11,9%
Fiscalité	3 454 588,00	59,7%
Dotations	898 206,93	15,5%
Résultat antérieur reporté	527 171,59	9,1%
Produits de gestion courante	159 326,00	2,8%
Produits exceptionnels	17 000,00	0,3%
Atténuation de charges	21 000,00	0,4%
Amortissements	20 000,00	0,3%
<b>Total</b>	<b>5 787 500,52</b>	

Recettes d'investissement		
Virement de la section de fonctionnement	237 380,45	8,0%
Amortissements	45 000,00	1,5%
Attribution de compensation	57 763,00	2,0%
Couverture du déficit d'investissement par le résultat de fonctionnement	128 085,93	4,3%
FCTVA	180 000,00	6,1%
Emprunt	500 000,00	16,9%
Ecriture comptable voirie	46 465,00	1,6%
Cessions	62 000,00	2,1%
Autres	3 300,00	0,1%
Subventions projets	1 689 901,74	57,3%
<b>Total</b>	<b>2 949 896,12</b>	

Causse Cévennes fait le choix de souscrire un nouvel emprunt dès lors que le remboursement du capital et des intérêts peut être couvert par un loyer. C'est le cas pour les deux projets cités, pour lesquels les loyers couvrent l'annuité d'emprunt générée.

**Chaque année, l'annuité de la dette communautaire est couverte à 37% par des loyers.**

À la Communauté de communes Gorges Causse Cévennes, le lancement d'une opération est conditionné à la génération d'une ressource supplémentaire, telle qu'un loyer, qui permet de neutraliser l'annuité d'emprunt induite.

**Avec un objectif de 400 000 € d'épargne brute en 2019, la capacité de désendettement de la Communauté de communes s'établira à 7 années, contre 38 années en 2017 !**



Tous les emprunts communautaires sont classés A1, donc sans risques, selon la charte Gissler applicable aux collectivités territoriales.

## La fiscalité de la Communauté de communes depuis la fusion

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les **taxes ménages** (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti) ont été harmonisées entre les 3 anciennes communautés de communes selon la méthode des taux moyens pondérés intercommunaux.

Le régime applicable aux **taxes des entreprises** a également été unifié. En effet, dans les communautés de communes de la Vallée de la Jonte et des Gorges du Tarn et grands Causse, les produits fiscaux des entreprises étaient répartis entre les communes et les intercommunalités. Avec la fusion, la fiscalité professionnelle a été transférée dans son intégralité à la Communauté de communes, c'est ce que l'on appelle le passage en **Fiscalité Professionnelle Unique**, régime en vigueur dans la Communauté de communes Florac - Sud Lozère, et dont l'adoption permet de générer des bonifications sur les dotations de fonctionnement allouées par l'Etat.

Cela signifie que toutes les taxes acquittées par les entreprises (Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe sur les Surfaces Commerciales, Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, etc.) sont intégrées

lement perçues par la Communauté de communes. Celle-ci est, de fait, la seule à pouvoir déterminer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises, et elle rembourse par ailleurs la totalité de ces taxes professionnelles aux communes, par un mécanisme de reversement nommé l'attribution de compensation.

Un lissage des taux sur 12 ans est en cours, afin d'étaier dans le temps les effets de l'harmonisation fiscale. À ce jour, comme les anciennes communautés de communes n'avaient pas les mêmes taux et qu'un taux convergent unique sera appliqué au terme des 12 années de lissage, ce sont des taux différents qui s'appliquent dans les territoires des anciennes communautés de communes.

En 2018, devant la stagnation des dotations de l'Etat, et les bénéfices de la fusion et du passage en fiscalité professionnelle unique qui auront un effet différé, l'assemblée délibérante communautaire a fait le choix de se donner les moyens de ses ambitions par un recours raisonnable à la fiscalité.

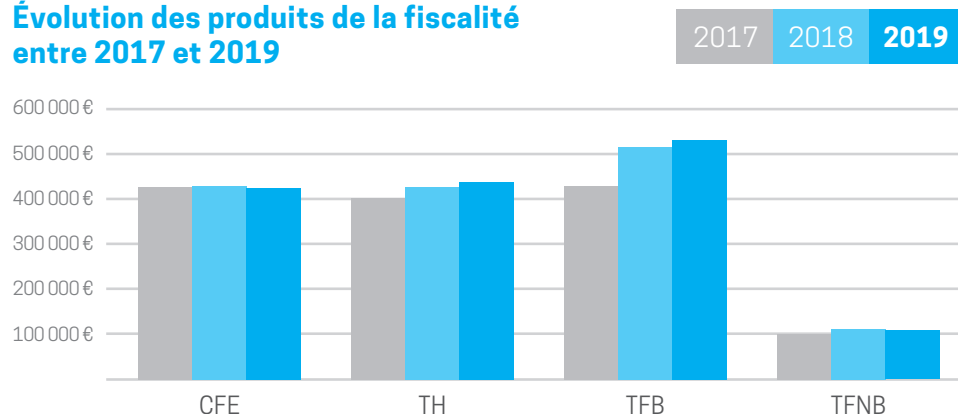
Pour 2019, **une stabilité des taux a été décidée**, avec même une réduction de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



	Taux 2016 des anciennes communautés de communes			Taux de la Communauté de communes Gorges Causse Cévennes		
	Florac - Sud Lozère	Vallée de la Jonte	Gorges du Tarn et grands Causse	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation (TH)	2,90%	4,97%	3,77%	3,40%	3,50%	3,50%
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	4,26%	7,79%	3,97%	4,84%	5,75%	5,75%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	45,79%	61,75%	57,18%	53,03%	54,59%	54,59%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24,79%	7,94%	8,22%	25,95%	26,29%	26,29%
	Fiscalité professionnelle unique	Fiscalité additionnelle	Fiscalité additionnelle			
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,30%	Redevance	Taux voté par le SICTOM	12,30%	12,12%	12,05%

Lors de sa séance du 27 septembre 2018, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer, à compter de 2019, la taxe « GEMAPI », dont le produit, fixé à hauteur de 32 000 €, est destiné à financer la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations.

## Évolution des produits de la fiscalité entre 2017 et 2019



# LES ACTIONS DU BUDGET 2019

## Une Communauté de communes qui structure son territoire

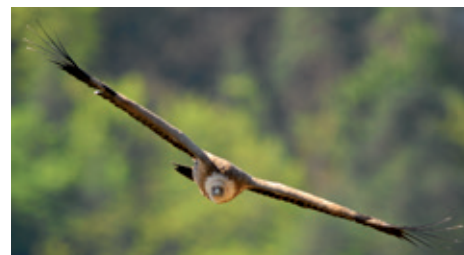
L'économie, socle du développement territorial	444 861 €
Le développement de filières locales	17 129 €
Le tourisme ; créateur et source de richesses	1 674 361 €
Les maisons de service au public, vecteur d'emplois	36 670 €
L'aménagement du territoire : la vision de demain	42 400 €



Développement : Maison du tourisme et du Parc national des Cévennes

## Une Communauté de communes qui protège son environnement

L'eau et l'assainissement : la gestion de la ressource	756 733 €
La prévention des inondations, un anticipation des risques	59 634 €
Natura 2000, la préservation de notre patrimoine naturel	137 622 €
La labellisation Grand Site : quand le tourisme rime avec nature	105 492 €
La gestion des ordures ménagères : optimisation et développement durable	1 071 305 €
Les chûtes de blocs : pour un développement cohérent du territoire	51 216 €



Environnement : Natura 2000.

## Une Communauté de communes qui agit pour l'attractivité du territoire

Le logement : accueil des populations et amélioration de l'habitat	36 801 €
La politique enfance jeunesse : une ressource positive pour le territoire	408 946 €
Le transport pour pallier à l'enclavement géographique	148 318 €
La culture, un vecteur de lien social	341 810 €
La vie associative : le soutien au tissu associatif pour mieux vivre ensemble	43 000 €
Le tourisme comme outil d'attractivité	169 250 €
Les maisons de santé : un accès aux soins pour tous	44 000 €



Attractivité : Opération Plus Belle la Vie en Lozère

## Gorges Causses Cévennes Info

### Journal édité par :

Communauté de communes Gorges Causses Cévennes

22 rue Justin Gruat

48400 Florac-Trois-Rivières

04 66 44 03 92

contact@ccgcc.fr

www.gorgescaussescevennes.fr

### Directeur de la publication :

Henri Couderc, Président

### Rédacteur en chef :

Élodie Barriol

### Conception graphique et impression :

Julie Mercey

### Crédit photos :

Etienne Amégnigan, Violaine Martin, Bruno Berthem, Vincent Thibeaud.

Bulletin édité à 4000 exemplaires